

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20221215-007****du 15 décembre 2022****n°007****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (30) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (7) : Hubert PREHER donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Séverine BART donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Elsa FARHAT donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MÉRY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (2) : Marion LATUS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Poursuite et extension de l'expérimentation du budget participatif en 2023**

Le 16 décembre 2021, le conseil municipal de Châtellerault décidait à l'unanimité d'expérimenter sur l'année 2022 un budget participatif dans la commune associée de Targé, pour une enveloppe de 10 000 €.

Trois projets d'aménagements ont été retenus et sont en cours de mise en œuvre par les services :

- Chemins balisés de randonnées*
- Aire de jeux*
- Parcours sportif*

L'expérimentation 2022 a fait l'objet d'une évaluation par la direction de l'engagement citoyen, qui a été jugée très positive. La démarche, unanimement accueillie par les habitants et plébiscitée par le conseil municipal du 7 juillet 2022, a permis de « retisser les liens entre les habitants de Targé et la collectivité, (...) rendre "acteurs" les habitants à travers une démarche simple, (...) résoudre des problématiques spécifiques, grâce à des échanges directs entre services et habitants, (...) apporter aux habitants une meilleure compréhension concernant les champs de compétences de la collectivité, certaines contraintes techniques, le coût des aménagements, etc. »

Dans le cadre de cette évaluation, la direction de l'engagement citoyen a émis plusieurs préconisations en vue d'améliorer la démarche (abaissement de l'âge minimum de participation à 16 ans, adaptation des modalités de votes, articulation à renforcer entre les services...)

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20221215-007****du 15 décembre 2022****n°007****page 2/3**

Prenant compte de cette première expérience réussie, il est proposé de renouveler l'expérimentation du budget participatif de Châtellerault pour l'année 2023 à Targé et de l'étendre à un quartier supplémentaire : Châteauneuf.

Le calendrier prévisionnel :

- 15 Décembre 2022 : proposition d'adoption du projet par le Conseil municipal*
- Janvier 2023: réunions publiques à Targé et Châteauneuf*
- Février 2023 : dépôt de projets par les habitants de Targé et Châteauneuf*
- Mars-avril 2023 : analyse des propositions par les services municipaux*
- Début mai 2023 : réunions publiques de présentation des projets retenus*
- Mai -Juin 2023 : vote des habitants de Targé et de Châteauneuf*
- Juillet 2023 : conseil municipal pour validation de la sélection des projets retenus*
- Second semestre 2023 : mise en œuvre des projets approuvés, communication et bilan*

Par ailleurs, un budget de 10.000 € avait été prévu pour la mise en oeuvre du budget participatif de Targé en 2022. En ce qui concerne la réalisation des chemins balisés, compte tenu du retard de mise en oeuvre, il n'a pas été possible d'engager 2.000 € au titre du budget 2022. Il est donc proposé d'affecter 2.000 € pour la réalisation des chemins balisés au titre du budget primitif 2023, à compter de son adoption.

** * * * **

VU la délibération n° 22 du 16 décembre 2021 adoptant la création d'un budget participatif à Targé,

VU la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2022 approuvant le budget primitif pour 2022,

CONSIDERANT l'expérimentation du budget participatif menée en 2022 sur la commune associée de Targé,

CONSIDERANT le bilan positif de cette expérimentation et la nécessité de renforcer les démarches de démocratie participative, mettant le citoyen au coeur de la décision politique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la poursuite de l'expérimentation du budget participatif de Châtellerault au quartier de Targé et de l'étendre au quartier de Châteauneuf,
- d'affecter un montant de crédits de 30.000 €, à raison de 15.000€ par quartier,
- d'affecter un montant de 2 000 € pour la réalisation des chemins balisés pour la commune associée de Targé.

Vote : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Mis en ligne le 16 DEC. 2022

ID : 086-218600666-20221215-CM_20221215_007-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

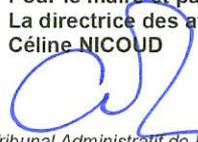
ACTE N° CM-20221215-007

du 15 décembre 2022

n°007

page 3/3

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

